

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2196

9 septembre 2013

SOMMAIRE

Aire Investments S.à r.l.	105408	Stentor SPF S.A.	105392
Anglo american Amapa Holdings	105380	Stentor SPF S.A.	105392
Auber S.A.	105398	System and Management Investment S.A.	105392
Audatex Holdings II S.à r.l.	105408	Tabaski Invest S.A.	105394
Dana Invest S.A.	105391	Tandem S.A. SPF	105392
Dassia S.A.	105367	TechniSat Digital S.A.	105393
Datogon S.A.	105367	Templary S.A.	105394
Deka Renaissance de Wagram HoldCo. S.à r.l.	105367	Tess Coiffure S.à r.l.	105394
Deka Renaissance de Wagram PropCo. S.à r.l.	105371	Top Wash S.à r.l.	105394
Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l.	105375	Treize S.A.	105395
Deka Rue Cambon S.à r.l.	105380	Tullamore Luxco S. à r.l.	105393
Deka Vienne Rocher SARL	105379	Tullamore S.à r.l.	105393
Deka-Währungen Global	105379	Turtle Holdings S.A.	105393
Desdan Holding S.A.	105363	UBP Money Market Fund Sicav	105369
E.N.A. Consulting S.A.	105362	Ultimate Warrior S.A.	105395
E.R.M. Consulting S.A.	105363	UNCOS	105395
FBP Luxemburg S.à r.l.	105371	Unic S.à r.l.	105395
Fidev S.A., SPF	105365	Venstar Investments S.A.	105396
Gavento S.A., SPF	105362	Volotea	105395
Global Funds	105363	V Telecom Investment General Partner SA	105396
H4D International S.A.	105403	Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch	105396
Jardine Schindler (Pacific) S.à r.l.	105375	Westbury Investments S.à r.l.	105397
Jolyco S.A.	105400	WH Luxembourg Holdings S.à r.l.	105396
Kiminvest S.A.	105402	Wholesale & Logistics S.A.	105396
Lloyds TSB International Liquidity	105369	Woodie et Roynet, S.e.n.c.	105397
L'Occitane International S.A.	105364	Wyndham Luxembourg Financing S.à r.l.	105397
Monticello Properties	105364	Wyndham Luxembourg Holdings S.à r.l.	105397
NORD/LB Lux Umbrella Fonds	105367	Xieon Networks Investment S.à r.l.	105393
Pareturn	105366	Xieon Networks S.à r.l.	105394
Prime Invest I	105362	Z Beta S.à r.l.	105397
Ramb S.A.	105367		
Rawholding S.A.	105398		
Repondo S.A.	105391		
Stentor Société Anonyme Holding	105392		

Gavento S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.443.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 27 septembre 2013 à 14.00 heures au siège social de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013125146/19.

Prime Invest I, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.202.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on 11 October 2013 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

"Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915."

The statutory general meeting held on 7 June 2013 approving annual accounts as per 31 December 2010 and 31 December 2011 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on 11 October 2013, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

The board of directors.

Référence de publication: 2013126868/534/17.

E.N.A. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 82.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 16 septembre 2013 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Présentation des comptes annuels clos au 31 décembre 2012, ainsi que du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat;
4. Décharge donnée aux organes de la société;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013119097/18.

E.R.M. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 82.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 16 septembre à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Présentation des comptes annuels clos au 31 décembre 2012, ainsi que du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat;
4. Décharge donnée aux organes de la société;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013119675/18.

Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 81.199.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 septembre 2013 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013119676/696/17.

Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.
R.C.S. Luxembourg B 137.245.

Die JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet gemäß Artikel 22 Nr. 2 der Satzung der Gesellschaft am 25. September 2013 um 15:00 Uhr in den Räumen der International Fund Management S.A., 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg, statt.

Die Tagesordnung lautet:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschlusses zum 31.03.2013
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers
7. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Jahresabschluss, Bericht des Wirtschaftsprüfers und Geschäftsbericht können durch die Aktionäre in den Geschäftsräumen der Verwaltungsgesellschaft, International Fund Management S.A., 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg eingesehen werden oder werden den Aktionären auf Verlangen zugesendet.

Anwesenheitsquorum und die Mehrheitserfordernisse in der Generalversammlung werden entsprechend der Anzahl der am fünften Tag vor der Generalversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und im Umlauf befindlichen Anteile bestimmt.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien daher durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 19. September 2013 anzumelden.

Luxembourg, den 3. September 2013.

Arnd Brüggewirth / Jens-Uwe Wächter
Mitglieder des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2013126871/1202/34.

Monticello Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTÉE

qui se tiendra le 27 septembre 2013 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013126870/795/16.

L'Occitane International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 80.359.

Hong Kong Exchanges and Clearing Limited and The Stock Exchange of Hong Kong Limited take no responsibility for the contents of this announcement, make no representation as to its accuracy or completeness and expressly disclaim any liability whatsoever for any loss howsoever arising from or in reliance upon the whole or any part of the contents of this announcement.

NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT the annual general meeting of L'Occitane International (the "Company") will be held at the registered office of the Company at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and by tele-conference at 38/F Tower 2, Times Square, 1 Matheson Road, Causeway Bay, Hong Kong on Wednesday, 25 September 2013 at 10:00 a.m. CET/4:00 p.m. (Hong Kong time) for t

NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT the

ANNUAL GENERAL MEETING

of L'Occitane International (the "Company") will be held at the registered office of the Company at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and by tele-conference at 38/F Tower 2, Times Square, 1 Matheson Road, Causeway Bay, Hong Kong on Wednesday, 25 September 2013 at 10:00 a.m. CET/4:00 p.m. (Hong Kong time) for the purpose of considering the following agenda items:

Agenda:

Ordinary Resolutions

1. To receive and adopt the statutory accounts and the audited consolidated financial statements of the Company for the year ended 31 March 2013 and to acknowledge the content of the reports of the board of directors and the auditors of the Company.
2. To declare a final dividend for the year ended 31 March 2013.
3. To elect certain directors of the Company for a term of three years.

4. To authorise the directors of the Company to allot or issue, respectively transfer and sell securities of the Company, either by capital increase or not, until the earlier of the conclusion of the next annual general meeting of the Company, the expiration of the period within which the next annual general meeting of the Company is required to be held, and the variation or revocation of the authority given under this resolution.
5. To authorise the directors of the Company to repurchase securities of the Company, until the earlier of the conclusion of the next annual general meeting of the Company, the expiration of the period within which the next annual general meeting of the Company is required to be held, and the variation or revocation of the authority given under this resolution.
6. To renew the mandate granted to PricewaterhouseCoopers to act as approved auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the financial year ending 31 March 2014.
7. To re-appoint PricewaterhouseCoopers as the external auditor of the Company to hold the office from the conclusion of the Annual General Meeting until the next annual general meeting of the Company.
8. To approve and adopt the Share Option Plan 2013, to authorise the directors to grant options to the eligible persons under the Share Option Plan 2013.
9. To approve and adopt the Free Share Plan 2013, to authorise the directors to grant free shares to the eligible persons under the Free Share Plan 2013.
10. To approve the remuneration to be granted to certain directors of the Company.
11. To grant discharge to the directors for the exercise of their mandate during the financial year ended 31 March 2013.
12. To grant discharge to the auditors PricewaterhouseCoopers for the exercise of their mandate during the financial year ended 31 March 2013.
13. To approve the remuneration to be granted to PricewaterhouseCoopers as the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company.

Luxembourg, 31 July 2013
 L'Occitane International S.A.
 Mr. Reinold Geiger
By order of the Board of Directors
 Chairman

Please note that this announcement is a summary of the notice of the annual general meeting. For more information, visit the websites of The Stock Exchange of Hong Kong Limited (<http://www.hkexnews.hk/listedco/listconews/sehk/2013/0731/LTN20130731029.pdf>) and the Company (http://img.loccitane.com/OCMS/Group/doc/pdf/EN/20130730_Circular_EN.pdf).

As at the date of this announcement, the executive Directors of the Company are Mr. Reinold Geiger, Mr. Emmanuel Laurent Jacques Osti, Mr. André Joseph Hoffman, Mr. Domenico Luigi Trizio and Mr. Thomas Levilion, the non-executive Directors of the Company are Mr. Karl Guénard and Mr. Martial Thierry Lopez and the independent non-executive Directors are Mrs. Valérie Irène Amélie Monique Bernis, Mr. Charles Mark Broadley, Mr. Pierre Maurice Georges Milet and Mr. Jackson Chik Sum Ng.

Référence de publication: 2013119677/250/64.

Fidev S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.099.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 septembre 2013 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013122782/755/18.

Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

Shareholders are hereby duly convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") with the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company and to be held on *30 September 2013* at 2:45 p.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 5 in order to update the section on share capital and assets.
2. Amendment of Article 6 in order to update the section on the form of available shares.
3. Deletion of the current Article 7 "Lost or Damaged Certificates" due to the dematerialisation of bearer shares.
4. Amendment of Article 8 (to be renumbered Article 7) to update the issue and redemption methods by replacing 'compartment' with 'sub-fund' and including a reference to a dilution levy option.
5. Insertion of a new Article 9 to include a detailed clarification of the discretionary powers of the Board of Directors in relation to the restriction on the ownership of shares.
6. Amendment of Article 12 to update the section on suspension of the calculation of the Net Asset Value by inserting the relevant list of detailed scenarios.
7. Amendment and rewording of Article 13 in order to reflect in particular the possibility of one tenth of the share capital of the Company to convene a general meeting of shareholders.
8. Amendment of Article 14 by extending the maximum period for the terms of the Board of Directors.
9. Amendment and rewording of Article 15 to insert the possibility of attending, participating of the board of directors via several ways of communication.
10. Amendment of Article 17 regarding the Investment Policy to reflect the provisions of the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment as well as insertion of provisions regarding the cross-investments and the master-feeder investments.
11. Amendment of Article 20 to precise the meaning of "personal interest".
12. Amendment and rewording of Article 22 to reflect the provisions of the laws regarding the authorised auditor.
13. Amendment and rewording of Article 23 regarding the custodian bank of the Company.
14. Amendment of Article 27 in relation to the closure and merger of sub-funds, categories or classes inter alia in order to introduce new provisions regarding national and cross-border mergers of sub-funds of the Company in compliance with the law of 10 December 2002 regarding undertakings for collective investment.
15. General restatement and amendment of the Articles of Incorporation in order to replace the references of the law of 10 December 2002 regarding undertakings for collective investment by references to the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment, to reflect the preceding resolutions, to harmonize the terminology and definitions used throughout the Articles of Incorporation and to ensure consistency with those contained in the Company's prospectus.
16. Modification of the articles numbers.
17. Waiver of the French version of the Articles of Incorporation.

** ** *

The Articles of Incorporation are available upon request at the registered office of the Company.

In order for the Meeting to deliberate validly on the agenda, a quorum of 50% of the outstanding share capital is required, and the passing of the above resolutions requires the consent of two thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. If the quorum is not reached, the Meeting will be reconvened in the manner prescribed by Luxembourg law, in order to deliberate on the same agenda. Any reconvened Meeting may validly deliberate without any quorum, and resolutions will also be passed with the consent of two-thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates five working days before the Meeting at the office of BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, L-2085 Howald-Hesperange, Luxembourg, where Proxy Forms are available.

The proxy shall remain valid for the reconvened Meeting if the quorum required by Luxembourg law is not reached at the first Meeting.

The Board of Directors.

Datogon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.
R.C.S. Luxembourg B 127.767.

Herr Philipp Graf (38, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) legt sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft per 27.08.2013 nieder.

Luxembourg, den 27. August 2013.

Datogon S.A.

Gerd Kiefer / Katja Wilbert

Référence de publication: 2013124124/12.

(130151093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Deka Renaissance de Wagram HoldCo. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.
R.C.S. Luxembourg B 154.192.

Herr Philipp Graf (38, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) legt sein Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft per 27.08.2013 nieder.

Luxembourg, den 27. August 2013.

Deka Renaissance de Wagram HoldCo Sàrl

Gerd Kiefer / Katja Wilbert

Référence de publication: 2013124126/12.

(130151097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

NORD/LB Lux Umbrella Fonds, Fonds Commun de Placement.

Berichtigung der Hinterlegung vom 14. August 2013 Nr. L130142932 des Verwaltungsreglements des Fonds NORD/LB Lux Umbrella Fonds, welche am 19. August 2013 veröffentlicht wurde

LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2013124309/8.

(130151309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Ramb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 49.816.

Dassia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 94.607.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg:

Ont comparu

1) RAMB S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.816, constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 163 du 8 avril 1995.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 958 du 14 décembre 1999.

2) DASSIA S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.607, constituée suivant acte notarié en date du 14 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 848 du 19 août 2003.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 20 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 792 du 20 avril 2006.

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Nicolas MONTAGNE, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte des Conseils d'Administration des deux sociétés en vertu de pouvoirs qui lui ont été conférés par les Conseils d'Administration desdites sociétés en date du 10 juillet 2013.

Des extraits des résolutions des Conseils d'Administration, après avoir été paraphés ne varietur par le représentant des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion ci-après:

PROJET DE FUSION:

1) Les sociétés participant à la fusion:

RAMB S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.816, constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 163 du 8 avril 1995,

comme société absorbante (ci-après "la Société Absorbante"),

et

DASSIA S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.607, constituée suivant acte notarié en date du 14 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 848 du 19 août 2003,

comme société absorbée (ci-après "la Société Absorbée").

2) La Société Absorbante détient trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, représentant la totalité (i.e. 100 %) du capital social de la Société Absorbée qui s'élève à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et conférant tous les droits de vote dans la Société Absorbée. Le capital social de la Société Absorbée est libéré à hauteur de cent pourcent (100 %). Aucun autre titre donnant droit de vote n'a été émis par la Société Absorbée.

3) La Société Absorbante entend absorber la Société Absorbée par voie de fusion par absorption conformément aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "L.S.C.") en neutralité fiscale.

4) La Société Absorbée et la Société Absorbante ne comptent ni d'actionnaires ayant des droits spéciaux, ni de porteurs de titres autres que des actions.

5) Sous réserve des droits des actionnaires de la Société Absorbante tel que décrit sub 10), la date à partir de laquelle la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée est considérée du point de vue juridique comme accomplie entre parties est fixée à un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

6) La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées tant du point de vue comptable que du point de vue fiscal comme accomplies pour compte de la Société Absorbante a été fixée au 30 juin 2013.

7) A partir de la date de prise d'effet de la fusion sur le plan juridique, tel que décrit sub 5), tous les droits et toutes les obligations de la Société Absorbée vis-à-vis de tiers seront pris en charge par la Société Absorbante.

8) Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs ou aux commissaires des sociétés qui fusionnent.

9) Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de ce projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, (1) a), b) et c) L.S.C. et ils peuvent, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.

10) Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante, disposant d'au moins cinq pourcent (5 %) du capital souscrit de la Société Absorbante, ont le droit de requérir, pendant le même délai que celui indiqué au point 9) ci-dessus, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

11) Nonobstant les droits des actionnaires de la Société Absorbante tels que décrits au point 10) ci-dessus, la fusion de la Société Absorbante et la Société Absorbée deviendra définitive entre parties un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et entraînera ipso jure les effets prévus à l'article 274 L.S.C., à savoir:

la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

a) la Société Absorbée cesse d'exister;

b) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

12) Décharge sera accordée aux administrateurs et aux commissaires de la Société Absorbée pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice en cours lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société Absorbante.

13) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) L.S.C.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. MONTAGNE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2013. LAC/2013/40199. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125507/91.

(130152475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Lloyds TSB International Liquidity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.813.

UBP Money Market Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.045.

—
MERGER PROPOSAL

In the year two thousand and thirteen on the twenty-sixth day of August

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

1. LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY, a public limited company ("société anonyme") qualifying as a "société d'investissement à capital variable", having its registered office at 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg (hereafter the "Company") represented by Yves Elvinger, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, on the basis of a proxy dated 26 August 2013 which shall remain attached to the original of this deed in order to be registered with this deed;

2. UBP MONEY MARKET FUND SICAV, a public limited company ("société anonyme") qualifying as a "société d'investissement à capital variable" having its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, {hereafter the "Continuing Company") represented by Me Yves Elvinger, prenamed, on the basis of a proxy dated 23 August 2013 which shall remain attached to the original of this deed in order to be registered with this deed;

who declared the following:

1) The Company is a "société d'investissement à capital variable" incorporated as a public limited company ("société anonyme") in Luxembourg on 27 January 1989 for an unlimited period in a form of an umbrella structure with multiple compartments with different portfolios of assets (each, an "Existing Fund", collectively, the "Existing Funds"). The Company is subject to part II of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "Law").

2) The Continuing Company is an undertaking for collective investment incorporated as a "société d'investissement à capital variable", in Luxembourg on 4 February 2000 for an unlimited period in a form of an umbrella structure with multiple compartments with different portfolios of assets (each, a "Continuing Fund", collectively, the "Continuing Funds"). The Continuing Company is subject to part II of the Law.

The Existing Funds in which shares are in issue on the Effective Date (as defined hereinafter) will be merged with the corresponding Continuing Funds as detailed in the table hereinafter.

Existing Funds	Continuing Funds
Lloyds TSB International Liquidity (Euro) Fund	UBP Money Market Fund (EURO)
Lloyds TSB International Liquidity (Sterling) Fund	UBP Money Market Fund (GBP)
Lloyds TSB International Liquidity (US Dollar) Fund	UBP Money Market Fund (USD)
Lloyds TSB International Liquidity (Swiss Franc) Fund	UBP Money Market Fund (CHF)

The board of directors of the Company and the board of directors of the Continuing Company have approved the merger proposal for the following reasons:

On 29 May 2013, Lloyds Banking Group announced its intention to sell the activities of its Geneva-based Private Bank and its associated Branches and representative offices in Zurich, Monaco, Gibraltar, and Uruguay, to Union Bancaire Privée (UBP).

The proposed sale remains subject to obtaining all relevant regulatory approvals and is anticipated to complete in Switzerland on 31 October 2013.

UBP is a long established and well-respected Swiss private bank who specialises in wealth management for private and institutional clients. The business was established over 40 years ago and is headquartered in Geneva. UBP is active in over twenty locations around the world and employs around 1,300 people.

UBP is currently the promoter of the Continuing Company. The investment objectives, investment policies and risk profiles of the Continuing Funds are similar to those of the relevant Existing Funds.

For these reasons, the boards of directors of the Company and the Continuing Company believe the interests of investors will be better served if the Existing Funds were merged with the Continuing Funds.

All expenses, costs and charges of the merger will be borne by the promoters of the Company and the Continuing Company.

NOW THEREFORE IT IS AGREED, subject to (i) as provided in paragraph 1) below and (ii) to any changes as shall be approved by the directors of the Company and/or of the Continuing Company pursuant to regulatory requirements, that:

1) On 31 October 2013, after the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company required by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law") approving the merger, (or if required by one or more shareholders of the Continuing Company holding at least 5% of the shares of this company, after the extraordinary general meeting of the shareholders of the Continuing Company approving the merger) or on such other date as the extraordinary general meeting of the Company shall decide upon the chairman's proposal (this date being not later than six months after the date of the extraordinary general meeting) as the effective date of the merger (the "Effective Date"), the Company shall automatically contribute all the assets and liabilities of the Existing Funds to the corresponding Continuing Funds, pursuant to section XIV of the 1915 Law.

2) The Continuing Company will issue to the benefit of the shareholders shares in the following class and sub-fund of the Continuing Company:

Merger of Lloyds TSB International Liquidity	into UBP Money Market Fund SICAV
Lloyds TSB International Liquidity (Euro) Fund	UBP Money Market Fund (EURO), Class A
Lloyds TSB International Liquidity (Sterling) Fund	UBP Money Market Fund (GBP), Class A
Lloyds TSB International Liquidity (US Dollar) Fund	UBP Money Market Fund (USD), Class A
Lloyds TSB International Liquidity (Swiss Franc) Fund	UBP Money Market Fund (CHF), Class A

The number of shares in the Continuing Funds to be issued to holders of shares of the Existing Funds will be determined on the basis of the net asset value of the shares of the Existing Funds and the net asset value of the shares of the Continuing Funds on the Effective Date.

3) All new shares in the Continuing Funds will be issued in registered form.

The registrar and transfer agent of the Continuing Company will allocate the new shares to the former shareholders of the Company, on the basis of data contained in the register of shareholders of the latter on the Effective Date.

As from the Effective Date, shares in the relevant Continuing Funds issued to shareholders of the Existing Funds will carry the same rights as those in the relevant Continuing Funds in issue prior to the Effective Date.

4) As a result of the merger, the Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

5) As from the Effective Date, all assets and liabilities of the Company shall be deemed transferred to the Continuing Company on the account of the Continuing Funds as aforesaid.

6) None of the shareholders of the Continuing Company have any special rights and no preferred shares have been issued in the share capital of the Continuing Company.

7) Neither the board of directors of the Company and the Continuing Company, nor the auditors of the Company and the Continuing Company, nor any third person involved with the proposed merger shall obtain any benefit in connection with the merger.

Unless shareholders of the Continuing Company holding at least five per cent (5%) of the shares outstanding in the Continuing Company so require on or prior to the day following the date of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company approving the merger on the basis of article 264 of the 1915 Law, the merger will be implemented without a resolution of a general meeting of shareholders of the Continuing Company.

This merger proposal, the special reports on the merger issued by PricewaterhouseCoopers for the Company and Deloitte S.A. for the Continuing Company, the reports of the boards of directors of the Company and the Continuing Company, the financial reports containing the audited annual accounts and annual reports of the last three years of the Company and the Continuing Company, the latest semi-annual reports of the Company and the Continuing Company and the prospectus of the Continuing Company shall be available for inspection to the shareholders of the Company and Continuing Company and copies thereof may be obtained free of charge on request by such shareholders at the registered offices of the Company and Continuing Company.

The undersigned notary, who understands English, states herewith that on request of the above appearing persons and in accordance with article 95(1) of the Law, this deed is worded in English.

In faith of which, we the undersigned notary, have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Signé: Y. ELVINGER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 août 2013. Relation: LAC/2013/39953. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125411/112.

(130152419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Deka Renaissance de Wagram PropCo. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 154.193.

Herr Philipp Graf (38, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) legt sein Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft per 27.08.2013 nieder.

Luxembourg, den 27. August 2013.

Deka Renaissance de Wagram PropCo Sàrl

Gerd Kiefer / Katja Wilbert

Référence de publication: 2013124127/12.

(130151096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

FBP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 179.639.

STATUTEN

Im Jahr zweitausenddreizehn, am zwölften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CPI Immobilien AG, Aktiengesellschaft, mit Sitz in Viktringer Ring 15, 9020 Klagenfurt am Wörthersee (Österreich), hier vertreten durch Herrn Rüdiger Sailer, Jurist, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (Großherzogtum Luxemburg), gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 9. August 2013, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben angegeben, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung urkundlich festzustellen, wie hiermit beschlossen wird und deren Satzung wie folgt lautet:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Firmennamen FBP Luxembourg S.à r.l. (nachstehend die „Gesellschaft“) welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (das 2013 24 36275 „Gesetz über Handelsgesellschaften“) und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Anlageberatung der WGW Immobilien S.A., einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable, SICAV) gemäß Teil II des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen („Gesetz vom 17. Dezember 2010“).

Die Gesellschaft kann unter Berücksichtigung der vorgenannten Gesetze alle Tätigkeiten und Transaktionen kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Ab dem 1. Dezember 2013 wird sich der Gesellschaftssitz in der Gemeinde Schuttrange befinden. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Bes-

chluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, in Übereinstimmung mit dem Gesetz über Handelsgesellschaften geändert werden.

Art. 7. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 8. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Fall des Todes eines Gesellschafter können die Anteile des verstorbenen Gesellschafter an einen Dritten nur mit Zustimmung der Inhaber von Anteilen, die drei Viertel der Rechte der Überlebenden vertreten und im Übereinstimmung mit unter den Voraussetzungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften übertragen werden. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, jedoch höchstens vierzig (40), sofern sich gesetzlich nichts Gegenteiliges vorgeschrieben ist.

Art. 9. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch Geschäftsunfähigkeit, noch durch Entmündigung, Auflösung, Bankrott oder Zahlungsunfähigkeit einer ihrer Gesellschafter, oder irgendein ähnliches Ereignis betreffend den Alleingesellschafter, aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 10. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Geschäftsführer, bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehenden Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Die Geschäftsführer werden durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche(r) die Dauer ihrer Amtszeit festlegt(festlegen). Die Bestellung eines Geschäftsführers kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.

Art. 11. Bei Bestellung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch den Rat der Geschäftsführer geleitet, welche aus dem Kreis ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen kann. Sie kann außerdem einen Schriftführer bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei Geschäftsführer an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen. Die Sitzungen der Geschäftsführung finden am Gesellschaftssitz statt, sofern nicht anders im Einladungsschreiben bestimmt. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung wahr; in seiner Abwesenheit kann jedoch der Rat der Geschäftsführer per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben, außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einla-

dungsschreiben angegeben werden müssen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, Fax, Email oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.

Sind alle Geschäftsführer in einer Sitzung anwesend oder vertreten oder bei Falle schriftlichen Beschlüssen, denen alle Geschäftsführer zustimmen und die von allen Geschäftsführern unterschrieben werden, ist kein Einladungsschreiben erforderlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich oder durch Fax, E-Mail oder ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, sofern dieses den an der Sitzung teilnehmenden Personen eine ununterbrochene Verständigung untereinander erlaubt und eine effektive Teilnahme dieser Teilnehmer an der Sitzung ermöglicht. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer kann nur dann wirksam beraten oder handeln, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Bei Stimmengleichheit hat der Vorsitzende die ausschlaggebende Stimme.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, durch Fax, E-Mail oder ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 12. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

Art. 13. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 14. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 15. Der Geschäftsführer oder im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auf der Basis eines von dem oder den Geschäftsführer(n) erstellten vorläufigen Abschlusses auszuzahlen, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wobei die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrages und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmäßigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten dürfen.

D. Beaufsichtigung der gesellschaft

Art. 16. Die Geschäfte der Gesellschaft können der Beaufsichtigung durch einen oder mehrere satzungsgemäße Rechnungsprüfer unterstellt sein, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung kann einen oder mehrere Rechnungsprüfer ernennen und ihre Amtszeit festlegen. Sofern die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muss die Hauptversammlung einen oder mehrere satzungsgemäße Rechnungsprüfer ernennen.

Falls die Gesellschaft zwei der drei in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Gesellschaften bestimmten Kriterien innerhalb des in Artikel 36 desselben Gesetzes genannten Zeitraumes überschreitet, wird das Amt des satzungsgemäßen Rechnungsprüfers abgeschafft und ein oder mehrere unabhängige Rechnungsprüfer (réviseur d'entreprise) unter den Mitgliedern des Institut des Réviseurs d'Entreprises durch die Hauptversammlung der Gesellschafter gewählt, welche auch die Anzahl sowie deren Amtszeit festlegen.

E. Entscheidungen des alleinigen gesellschafters - Hauptversammlungen der gesellschaft

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 18. Die Hauptversammlung der Gesellschafter hat die durch Gesetz und diese Satzung verliehenen Befugnisse. Sofern die vorliegende Satzung keine größere Mehrheit vorschreibt, werden gemeinsame Beschlüsse nur wirksam gefasst, soweit sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, verabschiedet werden.

Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft bedarf der Einstimmigkeit. Jede andere Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Im Falle eines Alleingeschäfters übt dieser die der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes über Handelsgesellschaften verliehenen Befugnisse aus. In diesem Fall ist jede Bezugnahme auf die „Hauptversammlung der Gesellschafter“ je nach Zusammenhang und soweit anwendbar als eine Bezugnahme auf den Alleingeschäftler zu verstehen und die der Hauptversammlung der Gesellschafter verliehenen Befugnisse werden von dem Alleingeschäftler ausgeübt.

F. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von gewinnen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt eine Bestandsaufnahme, die Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in diese Bestandsaufnahme und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

G. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird diese von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die weitestgehenden Befugnisse im Hinblick auf die Realisierung der Vermögenswerte und die Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Realisierung der Vermögenswerte und der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

H. Schlussbestimmungen - Anwendbares recht

Art. 24. Auf diese Satzung finden die Gesetze Luxemburgs Anwendung, nach welchen sie errichtet und ausgelegt werden soll.

Alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte werden durch das Gesetz über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils gültigen Fassung geregelt.

Zeichnung und Zahlung der anteile

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

CPI Immobilien AG, vorbenannt	125 Anteile
Gesamt:	125 Anteile

Der Ausgabebetrag aller gezeichneten Anteile wurde vollständig eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) ab sofort zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. EUR 1.500,- geschätzt.

Hauptversammlung der gesellschafter

Der Hauptversammlung der Gesellschafter, hat unmittelbar anschließend an die Gründung der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 4, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Ab dem 1. Dezember 2013 befindet sich der Gesellschaftssitz in 1c rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Als Geschäftsführer der Gesellschaft werden bestellt für eine unbestimmte Dauer:

- Frank Boever, geboren am 19. Januar 1976 in Ettelbruck (Großherzogtum Luxemburg), geschäftlich ansässig in Hahngasse 3/DG, A-1090 Wien (Österreich);

- Peter Foltin, geboren am 19. Januar 1952 in Wien (Österreich), geschäftlich ansässig in Greinergasse 18, A-7071 Rust (Österreich), und

- Roland Popp, geboren am 4. August 1969 in Wien (Österreich), geschäftlich ansässig in Hahngasse 3, A-1090 Wien (Österreich).

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten, Datum aufgenommen wurde.

Die vorstehende Urkunde ist dem Vertreter der erschienenen Parteien, welcher dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen worden und vom Notar zusammen mit diesem Vertreter der erschienenen Parteien unterzeichnet worden.

Gezeichnet: R. SAILER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2013. Relation: LAC/2013/38050. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 22. August 2013.

Référence de publication: 2013119875/204.

(130145677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 148.221.

Herr Philipp Graf (38, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) legt sein Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft per 27.08.2013 nieder.

Luxemburg, den 27. August 2013.

Deka Rue Cambon PropCo Sàrl

Gerd Kiefer / Katja Wilbert

Référence de publication: 2013124128/12.

(130151094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Jardine Schindler (Pacific) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 179.690.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of August,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Jardine Schindler (Pacific) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having a share capital amounting to twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 23 July 2013 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

THERE APPEARED:

Jardine Schindler Holdings Limited, a company incorporated under the laws OF THE British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the BVI Register of Commerce and Companies under number 99555 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one United States dollar (USD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to an amount of twenty thousand and one United States dollars (USD 20,001.-), represented by twenty thousand and one (20,001) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, by way of the creation and issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-);

2. subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1 above by contribution in kind;
3. subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1 above;
4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and
5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one United States dollar (USD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to an amount of twenty thousand and one United States dollars (USD 20,001.-), represented by twenty thousand and one (20,001) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, by way of the creation and issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe for one (1) new share of the Company, in registered form having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-), and agrees to pay it in full by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of thirty-six million seven hundred fifty thousand United States dollars (USD 36,750,000.-) it has towards the Company (the Receivable).

The Receivable shall be allocated as follows:

- (i) an amount of one United States dollar (USD 1.-) to the share capital account of the Company; and
- (ii) the remaining amount of thirty-six million seven hundred forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States dollars (USD 36,749,999.-) to the share premium account of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced by a contribution certificate issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

"

1. the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
3. the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist no rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
7. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;
8. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to USD 36,750,000.- United States dollars as shown by the attached interim balance sheet and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
9. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the contribution; and
10. the Receivable will, upon its contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twenty thousand and one United States dollars (USD 20,001.-) represented by twenty thousand and one (20,001) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour d'août.

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

s'est tenue une assemblée générale de l'associé unique (l'Assemblée) de Jardine Schindler (Pacific) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, disposant d'un capital de social de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 23 juillet 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

A COMPARU

Jardine Schindler Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe P.O. Box 957, Offshore Incorporations Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 99555 (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de un dollar américain (USD 1,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un montant de vingt mille un dollars américains (USD 20.001,-), représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-);

2. souscription et paiement de la nouvelle part sociale tel que défini au point 1 ci-dessus par un apport en nature;

3. modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées au point 1 ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un dollar américain (USD 1,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un montant de vingt mille un dollars américains (USD 20.001,-), représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) et accepte de la libérer entièrement par un apport en nature qui consiste en une créance d'un montant total de trente-six millions sept cent cinquante mille dollars américains (USD 36.750.000,-) qu'il a vis-à-vis de la Société (la Créance).

La Créance sera affectée de la manière suivante:

- (i) un montant de un dollar américain (USD 1,-) sera affecté au compte de capital de la Société; et
- (ii) le montant restant de trente-six millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 36.749.999,-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de la Créance est prouvée par un certificat d'apport émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, indiquant que:

1. «L'Associé Unique est le propriétaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans déduction aucune;
3. L'Associé Unique est le seul ayant-droit à la Créance et possède le droit d'en disposer;
4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander que la Créance lui soit cédée;
6. conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou autres documents sociaux, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres requises pour l'exécution et la délivrance de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues, ou dans le cas de l'Associé Unique seront obtenues d'une manière que les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculé autorisent;
8. sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à USD 36.750.000,- comme le bilan intérimaire ci-joint l'indique et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société;
9. toutes les formalités relatives à la cession de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance; et
10. la Créance s'éteindra, dès son apport par l'Associé Unique, par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille un dollars américains (USD 20.001,-), représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et autorise tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2013. Relation: LAC/2013/39837. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124853/212.

(130152198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Deka-Währungen Global, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., Luxembourg, Verwaltungsgesellschaft des Deka-Währungen Global, eines nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen verwalteten „fonds commun de placement“, hat beschlossen, den vorgenannten Investmentfonds mit Ablauf des 30. September 2013 aufzulösen. Die Anteilausgabe von Deka-Währungen Global wird am 30. August 2013 endgültig eingestellt.

Aufgrund des geringen Fondsvolumens und der seit Fondsauflegung stark veränderten Marktkonditionen ist eine Fortsetzung der bestehenden Fondsstruktur nicht mehr möglich.

Den Anteilhabern wird angeboten, ihre Anteile bis zum 30.09.2013 kosten- und spesenfrei in Anteile des Deka-LiquiditätsPlan (TF) (ISIN: LU0268059614) umzutauschen.

Für den Anleger entstehen durch die Liquidation keine Kosten. Der Liquidationserlös wird vertragsgemäß an die Anteilhaber verteilt.

Der Verkaufsprospekt mit Verwaltungsreglement ist kostenfrei am Sitz der Verwaltungsgesellschaft in 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg, bei der DekaBank Deutsche Girozentrale, Mainzer Landstraße 16, D-60325 Frankfurt am Main sowie im Internet unter www.deka.de erhältlich.

Luxembourg, September 2013.

Deka International S.A.

Geschäftsführung

Référence de publication: 2013126872/1208/20.

Deka Vienne Rocher SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 159.703.

Herr Philipp Graf (38, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) legt sein Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft per 27.08.2013 nieder.

Luxembourg, den 27. August 2013.

Deka Vienne Rocher Sàrl

Gerd Kiefer / Katja Wilbert

Référence de publication: 2013124130/12.

(130151098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Deka Rue Cambon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 148.220.

Herr Philipp Graf (38, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) legt sein Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft per 27.08.2013 nieder.

Luxembourg, den 27. August 2013.

Deka Rue Cambon Sàrl

Gerd Kiefer / Katja Wilbert

Référence de publication: 2013124129/12.

(130151095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Anglo american Amapa Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 179.937.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of August,

before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 20, Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom, registered with Companies House under number 5501205 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a power of attorney under private seal given on 22 August 2013.

Said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as Sole Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Title I.- Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

Art. 2. Name. The Company is incorporated under the name of "ANGLO AMERICAN AMAPA HOLDINGS".

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To acquire, hold and dispose of, by any means, directly or indirectly, participatory interests or obligations in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests.

(b) The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issuer of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

(c) To acquire and manage negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(d) The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

(e) To undertake any and all activities in connection with the exploration, the exploitation and the mining of any and all natural resources.

(f) To provide or procure services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

(g) To participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable "Société de Participations Financières" according to applicable law.

3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 Where the board of directors of the Company determine that extraordinary events of a political, economic or social nature, have occurred or are imminent and that these developments or events would likely impair the normal activity of the Company at its registered office or easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at fifty thousand (50,000.-) United States Dollars represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form with a par value of one (1,-) United States Dollar each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 As far as permitted by Law, the shareholders may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.

6.3 As far as permitted by Luxembourg law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of shares shall be done pro rata in respect of all shareholders; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 7. Shares.

7.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2 Shares may be freely transferred among shareholders.

7.3 If there is more than one shareholder the shares are transferable to non-shareholders only with the prior approval of the shareholders in a shareholders' meeting representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

7.4 Share certificates may be issued to shareholders in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person at their representative towards the Company. The registered holder of any

registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

Title III. - Management

Art. 8. Directors.

8.1 The Company shall be managed by at least two directors appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders that sets the term of their office. The directors need not be shareholders.

8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

Art. 9. Powers of Directors.

9.1 The board of directors shall have all powers, save those reserved by the Law or these Articles for the general meeting, to perform such acts and carry out such operations as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2 Subject to Article 9.3, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a shareholder of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.

9.3 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

9.4 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated by resolution of the sole director or board of directors.

Art. 10. Procedure.

10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

10.5 Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman of the meeting and, if one has been appointed, by the secretary. The board of directors may, if it wishes, appoint a secretary who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions passed at the general meeting.

10.6 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

Art. 11. Liability of the Directors.

11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

(a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;

(b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;

(c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified; or

(d) discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

(a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or

(b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or

(c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or

(d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:

(a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or

(b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 12. Directors' Interests.

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

Art. 13. Disqualification of Directors.

13.1 The office of director shall, ipso facto, be vacated:

(a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or

(b) if by notice in writing he resigns his office; or

(c) if he is prohibited by the Law from being a director; or

(d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Title IV. - Decisions of the shareholders

Art. 14. Powers and Voting Rights.

14.1 The shareholders have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each shareholder shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

14.4 In the event that the Company has a single shareholder, such single shareholder shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

Art. 15. Form, Quorum and Majority.

15.1 Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.

15.2 If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

15.3 Every shareholder has the right to vote in person or by proxy. An appointed proxy need not be a shareholder.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the shareholders present.

15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the shareholders in a general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, (where the number of shareholders does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles), such resolution shall be duly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the shareholders, and after a second submission to the shareholders by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. Any such written resolution may be signed in counterparts by the shareholders of the Company each such counterpart when executed and delivered shall constitute one and the same instrument.

15.7 Any amendment to these Articles, to dissolve and liquidate the Company, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if approved by the majority of shareholders representing three quarters of the issued and outstanding capital.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").

16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the directors, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the shareholders at the registered offices of the Company.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 A dividend may be paid on any class of shares in amounts otherwise than in proportion to the amounts paid up on such shares provided that the holders of the classes who would thereby receive a lower dividend than the one they might otherwise receive have approved such dividend in general meeting and provided further that no action may be taken under this Article to permanently deprive any class of the right to receive a dividend from time to time.

17.4 As far as permitted by law, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a shareholder.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Title VII. - General provisions

Art. 19. General.

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on December 31st, 2013.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to fifty thousand (50,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the sum of fifty thousand (50,000.-) United States Dollars paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed is approximately evaluated at one thousand five hundred (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors of the Company for an unlimited period of time:

Mr Hans HAIJE, Tax Manager, born in Haarlem (The Netherlands) on 1 March 1969, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

Mr Arjan KIRTHI SINGHA, Financial Controller, born in Singapore on 11 November 1969, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

Mrs Joanna WILESMITH, Company Secretary, born in Devonport (United Kingdom) on 16 August 1973, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

Mrs Lynsey BLAIR, Company Secretary, born in High Wycombe (United Kingdom) on 1 May 1978, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg; and

Mr Alexander Francis Pace BONELLO, General Manager, born in Mtarfa (Malta) on 1 February 1957, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

2. that the address of the registered office of the Company is at 48, rue de Bragance, L-1255, Luxembourg.

3. that there be appointed DELOITTE AUDIT, with its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.895 as approved auditor of the Company for an indefinite period.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-trois août.

par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social au 20, Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 5501205 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 août 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, agissant en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La Société est constituée sous le nom de he name of "ANGLO AMERICAN AMAPA HOLDINGS".

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de conduire les activités suivantes:

(a) Elle peut acquérir, détenir et disposer par n'importe quel moyen, directement ou indirectement, de participations ou d'obligations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations.

(b) La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société.

(c) Acquérir et gérer des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autrement.

(d) La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

(e) Entreprendre toutes activités en relation avec l'exploration, l'exploitation et l'extraction de toutes ressources naturelles.

(f) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

(g) Participer dans la création, développement, gestion et contrôle de n'importe quelle société ou entreprise.

3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

3.3 Toute activité menée par la Société sera menée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution du conseil de gérance et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adopté à la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Lorsque le conseil de gérance de la société détermine que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 La Société a un capital émis de cinquante mille (50.000,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un (1,-) dollar des Etats-Unis d'Amérique chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

6.3 Pour autant que permis par la Loi Luxembourgeoise, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

7.3 En cas de pluralité d'associés

la cession aux associés est possible seulement avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

7.4 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux actionnaires dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.5 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Titre III. - Gestion

Art. 8. Gérants.

8.1 La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution l'associé unique, ou de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables Sans préavis et sans notice.

Art. 9. Pouvoirs des Gérants.

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs, sauf ceux réservés par la loi ou ces Articles pour l'assemblée générale pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Sous réserve de l'Article 9.3, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.

9.3 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.4 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par résolution de l'associé unique ou du conseil de gérance.

Art. 10. Procédure.

10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmée dans les procès-verbaux de la réunion et signé par le Président de la réunion et, s'il a été nommé, par le secrétaire. Les gérants peuvent, s'ils le souhaitent, nommer un secrétaire qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions des gérants et des résolutions approuvées lors des assemblées générales.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;

(c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou

(d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:

(a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:

(a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 12. Intérêts des gérants.

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer

les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

Art. 13. Disqualification des gérants.

13.1 Le poste de gérant sera, ipso facto, rendu vacant:

- (a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créiteurs ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolvables; ou
- (b) s'il remet sa démission par écrit; ou
- (c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou
- (d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

Titre IV. - Résolutions des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.

14.1 Les actionnaire ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplies par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque actionnaire dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.

14.3 Chaque actionnaire pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.

15.1 Il sera donné à tous les actionnaires un avis de toute assemblée générale des s selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un actionnaire détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout actionnaires a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des actionnaires présents.

15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les actionnaires réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les actionnaires, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des actionnaires n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté. Une telle résolution écrite peut être signée en contrepartie par les actionnaires de la Société dont chaque exemplaire exécuté et remis sera un original, mais les exemplaires constitueront ensemble un seul et même instrument.

15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social émis.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

Titre V. - Comptes annuels - Bilan - Distributions

Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).

16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec un annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et actionnaires envers la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminées par l'assemblée générale des actionnaires sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.

17.3 Les dividendes seront payés aux actionnaires en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportion du montant libéré sur leurs parts sociales durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Titre VII. - Dispositions Générales

Art. 19. Général.

19.1 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinquante mille (50.000) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille (50.000,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500) euros.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Hans HAIJE, «Tax Manager», né le 1^{er} mars 1969 à Haarlem (Pays-Bas), dont l'adresse professionnelle est au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,
- Monsieur Arjan KIRTHI SINGHA, «Financial Controller», né le 11 novembre 1969 à Singapour, dont l'adresse professionnelle est au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,
- Madame Joanna WILESMITH, «Company Secretary», née le 11 août 1973 à Devonport (Royaume-Uni), dont l'adresse professionnelle est au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,
- Madame Lynsey BLAIR, «Company Secretary», née le 2 novembre 1978 à High Wycombe (Royaume-Uni), dont l'adresse professionnelle est au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

- Monsieur Alexander Pace BONELLO, «General Manager», né le 1^{er} février 1957 à Mtarfa (Malte), dont l'adresse l'adresse professionnelle est au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

2. le siège social de la société est fixé au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

3. DELOITTE AUDIT, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et laquelle est enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée indéterminée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, J. Elvinger.

Enregistré à Remich, le 29 août 2013. REM/2013/1532. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125659/605.

(130152757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Repondo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6680 Mertert, 6A, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 150.770.

Auszug der Versammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 6. Juni 2013

Die Versammlung beschließt die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung zu verlängern, die im Jahre 2014 stattfinden wird:

- Herr Dieter Peter, geboren am 20. September 1964 in Völklingen, wohnhaft in Johann-Morbach-Straße 6, D-54329 Konz, Deutschland;

- Herr Gisbert Wegmann, geboren am 11. Juni 1955 in Menden, wohnhaft in Friedrich-Wilhelm-Straße 3, D-54290 Trier, Deutschland;

- Herr Stefan Speicher, geboren am 27. April 1965 in Saarlouis, wohnhaft in Lücknerstraße 4, D-66071 Beckingen, Deutschland;

- Herr Patrick Becker, geboren am 29. April 1973 in Trier, wohnhaft in Irminenstraße 16, D-54329 Konz, Deutschland.

Die Versammlung beschließt das Mandat des Wirtschaftsprüfers Accounting Partners S.à r.l. bis zur Gesellschafterversammlung zu verlängern, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2013099320/21.

(130120571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Dana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.090.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 19 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- DANA INVEST SA, avec siège social à L-9227 Diekirch, 52 Esplanade, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B93090

Pour extrait conforme

Maître Gilbert REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013099562/15.

(130120232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Stentor Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 53.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099433/10.

(130120708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Stentor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 53.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099435/10.

(130120710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Stentor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 53.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099436/10.

(130120711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

System and Management Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 62.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYSTEM AND MANAGEMENT INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2013099443/10.

(130120303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Tandem S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013099465/14.

(130119786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

TechniSat Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R.C.S. Luxembourg B 31.416.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013099445/10.

(130119838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Tullamore Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099457/10.

(130120764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Tullamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099458/10.

(130120766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Turtle Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 166.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099460/10.

(130119961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Xieon Networks Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 170.465.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de la société Xieon Networks Solutions S.à r.l., en tant qu'associé unique de la Société, est désormais au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013099580/14.

(130120419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Tabaski Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.154.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099462/10.

(130120746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Templary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.475.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099470/10.

(130119731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Tess Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.253.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099471/10.

(130120562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Top Wash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.822.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013099477/10.

(130120431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Xieon Networks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.464.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de la société Xieon Networks Solutions S.à r.l., en tant qu'associé unique de la Société, est désormais au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013099581/14.

(130120428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Treize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 151.707.

—
Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 juillet 2013

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:
Monsieur PATRICK ALEXANDRE CUNHA DOS SANTOS démissionne de son poste d'administrateur de la société en date de la présente assemblée.

Référence de publication: 2013099482/12.

(130119621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Ultimate Warrior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 169.325.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2013099487/12.

(130119892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

UNCOS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 141.298.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013099488/10.

(130120767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Unic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 4, rue Robert Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 139.257.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013099489/10.

(130120500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Volotea, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.189.

—
Il est à noter que l'adresse de Monsieur Jacob Mudde est L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Volotea

Référence de publication: 2013099497/10.

(130120062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

V Telecom Investment General Partner SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2013099493/12.

(130120144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford Capital Management Services Limited Liability Company

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099502/12.

(130119958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Venstar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.929.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013099499/10.

(130120543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

WH Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.007.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099510/10.

(130119583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Wholesale & Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 174.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099512/10.

(130120010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Woodie et Roynet, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013099504/11.

(130120027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Wyndham Luxembourg Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/07/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013099505/11.

(130120572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Wyndham Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/07/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013099506/11.

(130120551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Westbury Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013099509/11.

(130120022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Z Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099515/10.

(130120772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Rawholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 83.829.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 13 mai 2013

- Les mandats d'Administrateurs de:

* M. Aslam RAWJI, Directeur, résidant au 77 Avenue des Trois Z Gombe, Kinshasa (République Démocratique du Congo)

* M. Murtaza RAWJI, Directeur, résidant à Building Concorde - Boulevard du 30 juin Gombe, Kinshasa (République Démocratique du Congo)

* M. Mazhar RAWJI, Directeur, résidant au 7 Avenue des Cataractes Gombe, Kinshasa (République Démocratique du Congo)

* M. Mushtaque RAWJI, Directeur, résidant au 33 Lotissement Mont-Fleury Ngaliema, Kinshasa (République Démocratique du Congo)

sont reconduits pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

- Le mandat de Commissaire de FIN-CONTROLE S.A., est reconduit pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013099329/21.

(130120493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Auber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 121.682.

—
L'an deux mil treize, le dix-neuf août.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AUBER S.A.", avec siège social 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121682, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2383 du 21 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 18 juin 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien Moerenhout, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marjorie Golinvaux, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

- Annulation de la valeur nominale des actions,
- Lecture du rapport du Conseil d'administration,
- Renouvellement du capital autorisé pour un montant de 4.000.000 d'euros,
- Modifications corrélatives aux décisions précédentes de l'article 5 des statuts.
- Questions diverses.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publié:

- dans le "Quotidien" le 2 août 2013 et le 9 août 2013,
- dans le Mémorial, Recueil C numéro 1863 du 2 août 2013 et C numéro 1947 du 12 août 2013.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition du bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence dont question ci-avant, que sur les 10.000 actions actuellement en circulation, 7.500 (75%) actions sont dûment représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré, prend avec 7.500 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration établi le 30 juillet 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des dix mille (10.000) actions actuelles de la société.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5), décide de renouveler le capital autorisé qui sera fixé à QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000), représenté par QUARANTE MILLE (40.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les dix mille (10.000) actions actuelles de la société toutes sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, en trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour échanger et attribuer les dites trois mille cent (3.100) actions aux actionnaires de la société au prorata de leur participation dans la société, ainsi que de procéder aux écritures dans le registre des actionnaires.

Septième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence des résolutions précédentes de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à TROIS CENT DIX MILLE EUROS (310.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital autorisé est fixé à QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000) qui sera représenté par QUARANTE MILLE (40.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté aux fins de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de la présente assemblée générale et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MOERENHOUT, A. LENERT, M. GOLINVAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: LAC/2013/39036. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125678/99.

(130153386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Jolyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.095.

L'an deux mil treize, le dix-neuf août.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JOLYCO S.A.", avec siège social 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.095, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 30 octobre 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien Moerenhout, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marjorie GOLINVAUX, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Suppression de la mention de la valeur nominale des actions,
- Renouvellement du capital autorisé pour un montant de 4.000.000 d'euros,
- Modifications corrélatives aux décisions précédentes de l'article 5 des statuts.
- Questions diverses.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publié:

- dans le "Quotidien" le 1^{er} août 2013 et le 9 août 2013,
- dans le Mémorial, Recueil C numéro 1850 du 1^{er} août 2013 et C numéro 1928 du 9 août 2013.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition du bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence dont question ci-avant, que sur les 300 actions actuellement en circulation, 151 (50,33%) actions sont dûment représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré, prend avec 151 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration établi le 30 juillet 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des trois cents (300) actions actuelles de la société.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5), décide de renouveler le capital autorisé qui sera fixé à QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000), représenté par QUATRE MILLE (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence des résolutions précédentes de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (3 00.0 00.- EUR) représenté par TROIS CENTS (3 00) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000) qui sera représenté par QUATRE MILLE (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 ci-après.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la présente assemblée autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MOERENHOUT, A. LENERT, M. GOLINVAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: LAC/2013/39037.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125927/93.

(130153412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Kiminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.007.

L'an deux mil treize, le dix-neuf août.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KIMINVEST S.A.", avec siège social 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146 007, constituée suivant acte notarié en date du 14 décembre 1998 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 3 mars 1999, sous la forme d'une société civile immobilière dénommée S.C.I. LAURESSA. La société a été transformé en société anonyme sans changement de sa personnalité juridique et dénommée KIMINVEST S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 mai 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien Moerenhout, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marjorie Golinvaux, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

- Annulation de la valeur nominale des actions,
- Echange des 1.000 actions ayant une valeur nominale de 31 euros contre 310 actions sans désignation de valeur,
- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Création d'un capital autorisé pour un montant de 1.000.000 d'euros, pouvoir au Conseil d'administration de limiter ou même de supprimer le droit de préférentiel des actionnaires,
- Modifications corrélatives aux décisions précédentes nouvelle rédaction de l'article 5 des statuts.
- Questions diverses.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publié:

- dans le "Quotidien" le 2 août 2013 et le 9 août 2013,
- dans le Mémorial, Recueil C numéro 1863 du 2 août 2013 et C numéro 1947 du 12 août 2013.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition du bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence dont question ci-avant, que sur les 1.000 actions actuellement en circulation, 503 actions sont dûment représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré, prend avec 503 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des mille (1.000) actions actuelles de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les mille (1.000) actions actuelles de la société toutes sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, en trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour échanger et attribuer les dites trois cent dix (310) actions aux actionnaires de la société au prorata de leur participation dans la société, ainsi que de procéder aux écritures dans le registre des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5), décide d'introduire un capital autorisé qui sera fixé à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000), représenté par DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence des résolutions précédentes de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à UN MILLION EUROS (1.000.000.- EUR), représenté par DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration ou l'administrateur unique est pendant une période de cinq ans à partir de la date de la présente assemblée, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille EUROS (1.000- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MOERENHOUT, A. LENERT, M. GOLINVAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: LAC/2013/39035.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125941/97.

(130153435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

H4D International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 178.332.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE SEIZE JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

ATOGA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B178263 (l'"Actionnaire Unique"),

représentée par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Qu'il est l'actionnaire unique de la société H4D INTERNATIONAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178332 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 juillet 2013, numéro 1622 (la «Société»);

II. Que l'ordre du jour est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept millions deux cent soixante-quatorze mille deux cent soixante euros (7.274.260 EUR), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à sept millions trois cent cinq mille deux cent soixante euros (7.305.260 EUR) par l'émission de sept millions deux cent soixante-quatorze mille deux cent soixante (7.274.260) de nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

2) Renonciation par ATOGA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, à exercer son droit préférentiel de souscription au titre de la présente augmentation de capital;

3) Souscription et libération de deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-dix (2.793.870) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par Franck BAUDINO, demeurant au 18, rue Pierret, 92200 Neuilly-sur-Seine, par un apport en nature consistant en trente-trois mille trois cents (33.300) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 11, rue de Cuques, F-13100 Aix-en-Provence, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Aix-en-Provence sous le numéro 503 326 506 (H4D société par actions simplifiée);

4) Souscription et libération de quatre-vingt-cinq mille cent cinquante-neuf (85.159) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par Xavier MORIN, demeurant au 9 Villa Madrid, Avenue de Madrid, 92200 Neuilly-sur-Seine, par un apport en nature consistant en mille quinze (1.015) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

5) Souscription et libération de quatre-vingt-seize mille trois cent dix-sept (96.317) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par Marc VENERLOO, demeurant au 8, rue Léon Bonnat, 75016 Paris, par un apport en nature consistant en mille cent quarante-huit (1.148) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

6) Souscription et libération de cent mille deux cent soixante et une (100.261) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par Christophe BETARD, demeurant au 30, rue du professeur Guyon, 78430 Louveciennes, par un apport en nature consistant en mille cent quatre-vingt-quinze (1.195) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

7) Souscription et libération de soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (64.687) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par Laurent BOSCHEREL, demeurant au 36, avenue de la Motte-Picquet, 75007 Paris, par un apport en nature consistant en sept cent soixante-et-onze (771) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

8) Souscription et libération de cinquante-sept mille cinquante-deux (57.052) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par Christophe LESIEUR, demeurant au 35, rue des Fontenelles, 92310 Sèvres, par un apport en nature consistant en six cent quatre-vingt (680) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

9) Souscription et libération de trois cent trente-huit mille quatre cent cinquante-trois (338.453) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par Laurent FILIPPI, demeurant au 98, avenue de Suffren, 75015 Paris, par un apport en nature consistant en quatre mille trente-quatre (4.034) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

10) Souscription et libération de soixante et un mille cinq cent quatre-vingt-trois (61.583) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par Franck DUMAZEL, demeurant au 104, rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret, par un apport en nature consistant en sept cent trente-quatre (734) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

11) Souscription et libération de cinquante-quatre mille quatre cent cinquante et une (54.451) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par Mimoun NADIR, demeurant au 8, rue Gustave Courbet, 75016 Paris, par un apport en nature consistant en six cent quarante-neuf (649) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

12) Souscription et libération de deux mille sept cent soixante-neuf (2.769) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par David LAILLIER, demeurant au 104, rue de la Boétie, 75008 Paris, par un apport en nature consistant en trente-trois (33) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

13) Souscription et libération de vingt-huit mille vingt-trois (28.023) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par Maurice BENZAQUEN, demeurant au 8, rue des Ecouffes, 75004 Paris, par un apport en nature consistant en trois cent trente-quatre (334) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

14) Souscription et libération de soixante-trois mille neuf (63.009) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par Bruno AMOURDEDIEU, demeurant au 74, boulevard Voltaire, 75011 Paris, par un apport en nature consistant en sept cent cinquante et une (751) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

15) Souscription et libération de soixante-douze mille neuf cent neuf (72.909) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par Sylvia CHAUCHARD agissant pour compte de l'indivision successorale de Monsieur Eric CHAUCHARD, demeurant au 5, place du Général Leclerc, 92300 Levallois-Perret, par un apport en nature consistant en huit cent soixante-neuf (869) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

16) Souscription et libération de cent soixante-treize mille deux cent cinquante (173.250) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par M. Franck BAUDINO, préqualifié, par un apport en nature consistant en l'apport d'un brevet français n° FR 0602384 intitulé «dispositif pour établir un bilan de santé», d'un brevet PCT n° 1H293940 intitulé «cabine de santé» et d'un brevet américain en cours de dépôt n° 1H293940 US BN intitulé «system and method for detecting an endemic or an epidemic disease» (les Brevets) détenus chacun à hauteur de 31,5%;

17) Souscription et libération de cent soixante-treize mille deux cent cinquante (173.250) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par M. Laurent BAUDINO, demeurant au 6, avenue de Montespan, 75116 Paris, par un apport en nature consistant en l'apport des Brevets détenus chacun à hauteur de 31,5%;

18) Souscription et libération de trente-huit mille cinq cents (38.500) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par M. Laurent FILIPPI, préqualifié, par un apport en nature consistant en l'apport des Brevets détenus chacun à hauteur de 7,0%;

19) Souscription et libération de cent soixante-cinq mille (165.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par ATOGA S.A., préqualifiée, par un apport en nature consistant en l'apport des Brevets détenus chacun à hauteur de 30,0%;

20) Souscription et libération de deux millions huit cent trois mille neuf cent quatre-vingt-cinq (2.803.985) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par ATOGA S.A., préqualifiée, par un apport en numéraire d'un montant de deux millions huit cent trois mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (2.803.985 EUR);

21) Souscription et libération de cinquante mille huit cent soixante-six (50.866) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par M. Franck BAUDINO, préqualifié, par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille huit cent soixante-six euros (50.866 EUR);

22) Souscription et libération de cinquante mille huit cent soixante-six (50.866) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par M. Laurent BAUDINO, préqualifié, par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille huit cent soixante-six euros (50.866 EUR);

23) Modification de l'article 6.1 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital.

III. Par conséquent, l'Actionnaire Unique a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions deux cent soixante-quatorze mille deux cent soixante euros (7.274.260 EUR), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à sept millions trois cent cinq mille deux cent soixante euros (7.305.260 EUR) par la création et l'émission de sept millions deux cent soixante-quatorze mille deux cent soixante (7.274.260) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Souscription et libération

L'Actionnaire Unique ayant renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription au titre de la présente augmentation, les sept millions deux cent soixante-quatorze mille deux cent soixante (7.274.260) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites et libérées comme suit:

1. deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-dix (2.793.870) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Franck BAUDINO, demeurant au 18, rue Pierret, F-92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 5 juillet 2013, et libérées par un apport en nature consistant en trente-trois mille trois cents (33.300) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège

social au 11, rue de Cuques, F-13100 Aix-en-Provence, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Aix-en-Provence sous le numéro 503 326 506 (H4D société par actions simplifiée);

2. quatre-vingt-cinq mille cent cinquante-neuf (85.159) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Xavier MORIN, demeurant au 9 Villa Madrid, Avenue de Madrid, F-92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 3 juillet 2013, et libérées par un apport en nature consistant en mille quinze (1.015) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

3. quatre-vingt-seize mille trois cent dix-sept (96.317) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Marc VENVERLOO, demeurant au 8, rue Léon Bonnat, F-75016 Paris, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 2 juillet 2013, et libérées par un apport en nature consistant en mille cent quarante-huit (1.148) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

4. cent mille deux cent soixante et une (100.261) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Christophe BETARD, demeurant au 30, rue du professeur Guyon, F-78430 Louveciennes, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 2 juillet 2013, et libérées par un apport en nature consistant en mille cent quatre-vingt-quinze (1.195) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

5. soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (64.687) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Laurent BOSCHEREL, demeurant au 36, avenue de la Motte-Picquet, F-75007 Paris, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 2 juillet 2013, et libérées par un apport en nature consistant en sept cent soixante et onze (771) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

6. cinquante-sept mille cinquante-deux (57.052) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Christophe LESIEUR, demeurant au 35, rue des Fontenelles, F-92310 Sèvres, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 2 juillet 2013, et libérées par un apport en nature consistant en six cent quatre-vingts (680) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

7. trois cent trente-huit mille quatre cent cinquante-trois (338.453) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Laurent FILIPPI, demeurant au 98, avenue de Suffren, F-75015 Paris, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 4 juillet 2013, et libérées par un apport en nature consistant en quatre mille trente-quatre (4.034) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

8. soixante et un mille cinq cent quatre-vingt-trois (61.583) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Franck DUMAZEL, demeurant au 104, rue Jules Guesde, F-92300 Levallois-Perret, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 1^{er} juillet 2013, et libérées par un apport en nature consistant en sept cent trente-quatre (734) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

9. cinquante-quatre mille quatre cent cinquante et une (54.451) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Mimoun NADIR, demeurant au 8, rue Gustave Courbet, F-75016 Paris, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 juin 2013, et libérées par un apport en nature consistant en six cent quarante-neuf (649) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

10. deux mille sept cent soixante-neuf (2.769) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur David LAILLIER, demeurant au 104, rue de la Boétie, F-75008 Paris, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 1^{er} juillet 2013, et libérées par un apport en nature consistant en trente-trois (33) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

11. vingt-huit mille vingt-trois (28.023) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Maurice BENZAQUEN, demeurant au 8, rue des Ecouffles, F-75004 Paris, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 1^{er} juillet 2013, et libérées par un apport en nature consistant en trois cent trente-quatre (334) actions ayant

une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

12. soixante-trois mille neuf (63.009) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Bruno AMOURDEDIEU, demeurant au 74, boulevard Voltaire, F-75011 Paris, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 juin 2013, et libérées par un apport en nature consistant en sept cent cinquante et une (751) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

13. soixante-douze mille neuf cent neuf (72.909) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Madame Sylvia CHAUCHARD agissant pour compte de l'indivision successorale de Monsieur Eric CHAUCHARD, demeurant au 5, place du Général Leclerc, F-92300 Levallois-Perret, représentée par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 1^{er} juillet 2013, et libérées par un apport en nature consistant en huit cent soixante-neuf (869) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toute charges quelconques de H4D société par actions simplifiée;

14. cent soixante-treize mille deux cent cinquante (173.250) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Franck BAUDINO, préqualifié, et libérées par un apport en nature consistant en l'apport d'un brevet français n° FR 0602384 intitulé «dispositif pour établir un bilan de santé», d'un brevet PCT n° 1H293940 intitulé «cabine de santé» et d'un brevet américain en cours de dépôt n° 1H293940 US BN intitulé «system and method for detecting an endemic or an epidemic disease» (les Brevets) détenus chacun à hauteur de 31,5%;

15. cent soixante-treize mille deux cent cinquante (173.250) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Laurent BAUDINO, demeurant au 6, avenue de Montespan, F-75116 Paris, représenté par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 5 juillet 2013, et libérées par un apport en nature consistant en l'apport des Brevets détenus chacun à hauteur de 31,5%;

16. trente-huit mille cinq cents (38.500) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Laurent FILIPPI, préqualifié, et libérées par un apport en nature consistant en l'apport des Brevets détenus chacun à hauteur de 7,0%;

17. cent soixante-cinq mille (165.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par ATOGA S.A., préqualifiée, et libérées par un apport en nature consistant en l'apport des Brevets détenus chacun à hauteur de 30,0%;

18. deux millions huit cent trois mille neuf cent quatre-vingt-cinq (2.803.985) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par ATOGA S.A., préqualifiée, et libérées par un apport en numéraire d'un montant de deux millions huit cent trois mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (2.803.985 EUR);

19. cinquante mille huit cent soixante-six (50.866) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Franck BAUDINO, préqualifié, et libérées par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille huit cent soixante-six euros (50.866 EUR);

20. cinquante mille huit cent soixante-six (50.866) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Laurent BAUDINO, préqualifié, et libérées par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille huit cent soixante-six euros (50.866 EUR).

Les procurations après avoir été signées ne varientur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

La preuve de l'évaluation de l'apport des actions de la H4D société par actions simplifiée ainsi que des Brevets a été apportée au notaire à l'aide d'un rapport d'évaluation établi en date du 5 juillet 2013 sur base de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par Mayfair Trust S.à r.l., Cabinet de révision agréé, avec siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, lequel rapport a été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant et restera annexé au présent acte pour être soumis aux fins d'enregistrement.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport est exclusivement préparé dans le cadre des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ne devra pas être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

La preuve de l'apport en espèces d'un montant total de deux millions neuf cent cinq mille sept cent dix-sept euros (2.905.717 EUR) a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à sept millions trois cent cinq mille deux cent soixante euros (7.305.260 EUR) représenté par sept millions trois cent cinq mille deux cent soixante (7.305.260) actions d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les «Actions»). Les détenteurs des Actions sont désignés collectivement comme les «Actionnaires»."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 4.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, la partie comparante a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: D. KASA-VUBU, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 juillet 2013. Relation: RED/2013/1221. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013103299/262.

(130125921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Audatex Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 303.171.214,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.637.

Par résolutions signées en date du 5 juillet 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant, avec effet au 3 juillet 2013;

- nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet au 3 juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099613/15.

(130121466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Aire Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.944.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de fusion par absorption du 9 novembre 2012 effectif au 1^{er} janvier 2013 que AIRE GmbH & Co. KGaA a été absorbée et que dès lors le nouvel associé de la Société est AIG Century GmbH & Co. KGaA, ayant son siège social 55 Speicherstrasse, 60327 Frankfort, inscrite auprès du registre de commerce de Frankfort sous la référence HRB 92579.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2013099630/17.

(130121701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.